

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°10 du 27 Nov. 2000 - 1 page

Grandes Cultures

Désherbage

Pour améliorer l'efficacité du désherbage et préserver la qualité de l'eau, un suivi des mauvaises herbes est mis en place en Bretagne.
Il a pour but de pouvoir préconiser à titre expérimental en 2000 des interventions ciblées sur les adventices selon leur stade de développement avec des herbicides au meilleur profil environnemental.
Cette opération réalisée en commun entre :
- la DRAF-SRPV
- et la FE.RE.DEC de Bretagne

bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bretagne.
Les informations seront reprises dans le bulletin d'avertissement agricole et disponibles sur le site Internet : ***http : // draf.bretagne.agriculture.gouv.fr***

REGION BRETAGNE

Prochain numéro 1er Décembre 2000

Observations :

Cette année, à cause des mauvaises conditions climatiques, les semis de blé sont très échelonnés.
Les premiers semis réalisés entre le 22 et le 27 octobre sont au maximum au stade 1 feuille. Des premières levées d'adventices sont observées. On note la présence de mouron blanc (*Stellaria media*) du stade cotylédonnaire au stade 2 feuilles (1 à 2 cm).
Pour les autres parcelles, les blés ne sont pas encore levés ou les semis reste à faire.

Préconisations :

Pour les blés au stade une feuille, il est trop tôt pour intervenir. Pour les blés qui ne sont pas encore levés, des interventions de pré-levées peuvent être envisagées si les sols sont porteurs. Pour ce type de désherbage, on préférera des produits du groupe 1 (classement CORPEP) :

Anti-graminées et anti-dicotylédones :
- diflufénicanil (Quartz)
- pendiméthalin (Pentagon, Prowl 400)
- prosulfocarbe (Défi)
- triallate. (Avadex BW granulé)

Anti-dicotylédones :
- isoxaben (Cent 7)



Internevir en pré-levée du blé ou sinon attendre.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX 7

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P.BLANCHET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

P67